



COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 26 septembre 2023 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 12 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Laurette COLOMBET

Absents avant donné mandat : Sabine DERVIN à Chantal PAIRE et Franck POLLET à Laurette COLOMBET

Excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Daniel MOUSSERIN

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Sabine DERVIN	Chantal PAIRE
Franck POLLET	Laurette COLOMBET

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2023

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 29 août 2023, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Alliade Habitat – réaménagement de la dette auprès de la Caisse des dépôts et consignations – approbation garantie de la commune
- Vote des tarifs communaux pour l'année 2024
- Aménagement du bourg - Demande de subventions auprès du Conseil régional
- Point sur le budget communal
- Décision modificative n°1

ALLIADE HABITAT – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – APPROBATION GARANTIE DE LA COMMUNE

M. le Maire explique qu'ALLIADE HABITAT a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt, initialement garanti par la commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE.

Le montant total garanti de la ligne de Prêt réaménagée s'élève à 70 965,67 €.
La date de valeur du réaménagement est le 01/05/2023.

En conséquence, la commune est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée.

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2024

M. Le Maire présente un tableau de propositions pour fixer les tarifs communaux de l'année 2024.
Après débat du Conseil municipal, les tarifs pour l'année 2024 sont adoptés à l'unanimité à l'exception des tarifs suivants adoptés à la majorité :

- Tarif journalier de location de la salle ERA pour les demandeurs domiciliés sur la commune :
 - **Proposition à 600 € (tarif inchangé)** : 9 POUR (Chantal PAIRE – Alain BLETTERIE – Marie-Claude CHAMPROMIS – Monique GOUTILLE – Sabine DERVIN - Sylvie BAS – Isabelle MARIDET – Franck POLLET - Laurette COLOMBET)
 - **Proposition à 609 €** : 5 POUR (Gilbert VARRENNE – Pierre Yves LASSAIGNE – Bernard BESSEY – Gabriel POMMIER – Daniel MOUSSERIN)

- Tarif journalier de location de la salle ERA pour les demandeurs ou associations domiciliés hors commune.
 - **Proposition à 1 100 € (tarif inchangé)** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose 1 116,50 €)

- Tarif de la Halte Pèlerins
 - **Proposition à 16 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Isabelle MARIDET qui propose de rester à 15 €)

- Tarif des cases de columbarium
 - **Durée de 30 ans, proposition de 510 € + 60 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose 510 € + 65 €)
 - **Durée de 50 ans, proposition de 710 € + 120 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose 710 € + 130 €)

- Tarif des cavurnes
 - **Durée de 30 ans, proposition de 260 € + 60 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose 260 € + 65 €)
 - **Durée de 50 ans, proposition de 457 € + 120 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose 457 € + 125 €)

- Tarif des photocopies pour les associations
 - **A4 noir et blanc, proposition de 0,10 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose tarif inchangé à 0,05 €)
 - **A4 couleurs, proposition de 0,15 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose tarif inchangé à 0,10 €)
 - **A3 noir et blanc, proposition de 0,15 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose tarif inchangé à 0,10 €)
 - **A3 couleurs, proposition de 0,25 €** : 13 POUR et 1 CONTRE (Gabriel POMMIER qui propose tarif inchangé à 0,20 €)

Ainsi, les tarifs communaux pour l'année 2024 se présentent comme suit :

OBJET	TARIFS 2024			
	En euros			
Location SALLE ERA				
- Manifestations à but lucratif par les associations locales Et l'ensemble des matchs de basket et de tennis (DCM du 10/06/2004)	gratuit			
- Demandeur domicilié sur la commune				
- 1 ^{er} jour	600 €			
- 2 ^e jour	140 €			
- Demandeur ou associations domiciliés hors commune				
- 1 ^{er} jour	1100 €			
- 2 ^e jour	140 €			
	16 €			
Location HALTE PELERINS				
DROIT DE PLACE				
- Parquet - chapiteaux	130 €			
- Marchands ambulants	26 €			
- Marchands ambulants (1 fois/semaine) hors électricité (exonération pour les locaux)	70 € / trimestre			
- Exposition (pour 3 exposants maximum)	15 €			
CONCESSIONS CIMETIERE				
- Concession pour 15 ans	Simple (2.40m ²)	65 €	Double (2.80m ²)	130 €
- Concession pour 30 ans	Simple (2.40m ²)	130 €	Double (2.80m ²)	260 €
- Concession pour 50 ans	Simple (2.40m ²)	260 €	Double (2.80m ²)	520 €
CASE COLUMBARIUM				
- Case pour 30 ans	510 € + 60 €			
- Case pour 50 ans	710 € + 120 €			
- Plaque identifiant le défunt	Tarif pompes funèbres			
CAVURNE				
- Caverne pour 30 ans	260 € + 60 €			
- Caverne pour 50 ans	457 € + 120 €			
LOCATION DE MATERIEL (l'unité)				
- Table	2,00 €			
- Chaise	0,40 €			
- Banc	1,00 €			
PHOTOCOPIES				
Pour le public				
- A4 noir et blanc	0,15 €			
- A3 noir et blanc	0,30 €			
- A4 couleur	0,50 €			
- A3 couleur	1,00 €			
Associations				
- A4 noir et blanc	0,10 €			
- A3 noir et blanc	0,15 €			
- A4 couleur	0,15 €			
- A3 couleur	0,25 €			

Adopté à la majorité.

AMÉNAGEMENT DU BOURG - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Le bureau d'études Réalités a fait parvenir une esquisse de la place de l'église avec diverses propositions au niveau du monument aux morts et du mur séparatif avec le parking.

Les travaux de l'aménagement du bourg sont estimés à 1 249 848,00 €.

La commune va solliciter une subvention régionale d'un montant de 312 462,00 €.

Approuvé à l'unanimité

POINT SUR LE BUDGET COMMUNAL

Mme la première adjointe présente un tableau de suivi du budget pour faire un point d'étape.

Jusqu'à ce jour le budget correspond aux prévisions.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux d'isolation de la mairie : le pavoisement n'est plus possible. Les drapeaux seront installés sur des mâts. Emplacement à déterminer. Un panneau « mairie » sera fixé et collé au mur au-dessus de la porte d'entrée.

- Aménagement du bourg : un photomontage de la place de l'église est présenté avec plusieurs options d'aménagement.

- RGPD : Laurette COLOMBET se porte volontaire pour être référente.

- Borne de recharge électrique parking chemin du Moulin : la convention entre la commune et la SAS Stations-e (CIRCET) pour une durée de 12 ans a été reçue et doit être approuvée.

- P'tit Curieux : il n'y aura pas de brève en septembre. Marie-Claude CHAMPROMIS présente le coût du bulletin municipal sur les deux dernières années :

	2021	2022
P'tit curieux de juin : coût unitaire	2.25 €	2.62 €
P'tit curieux de décembre : coût unitaire	2.62 €	2.75 €
Pour 2021 et 2022, le coût unitaire d'une Brève est de :		
. 0.15 € en format A3 (recto verso)		
. 0.07 € en format A4 (recto verso)		
Coût total annuel pour l'ensemble des publications (P'tit Curieux et Brèves)	3 803 €	4 217 €
Insertions publicitaires	975 €	1 850 €
Coût net pour la mairie	2 828 €	2 367 €

Considérant qu'il n'y a pas d'informations « flash » à communiquer, il n'y a pas de Brèves à fin septembre 2023.

- MARPA : inauguration de la pose de la première pierre le 10 octobre 2023 à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



Publication en ligne le 24 octobre 2023



Le secrétaire de séance :
Daniel MOUSSERIN

